



On a longtemps mis à l'index certains établissements au sujet du contrôle continu. Il est vrai qu'il n'y a pas de fumée sans feu et par conséquent, il existe des établissements qui trempent dans la manipulation des notes de ces contrôles qui sont pris en compte au cours de la deuxième année du cycle du baccalauréat ou classe terminale à hauteur de 25% de la moyenne générale du baccalauréat.

Généralement, les matières sont évaluées par le biais de devoirs surveillés, d'exercices, de travaux pratiques ou d'activités éducatives spécifiques. « Nous connaissons les établissements et les enseignants qui marchandent les notes du contrôle continu. Beaucoup de Marocains en souffrent. Par conséquent, tout établissement impliqué dans la manipulation des notes des contrôles continus sera fermé et les enseignants fraudeurs seront traduits devant la justice ». Parole de Mohamed Louafa, ministre de l'Éducation nationale.

M. Louafa s'exprimait devant la Chambre des conseillers en réponse à une question concernant l'examen du baccalauréat. Il a souvent été constaté que les notes octroyées aux élèves ne correspondaient pas ou parfois n'avaient rien à voir avec la moyenne obtenue aux épreuves du bac. Louafa a précisé qu'une étude a été réalisée par son département et qu'il fera en sorte qu'elle soit publiée très prochainement. Un élève pouvait obtenir une très bonne note dans un devoir en classe alors qu'il avait une moyenne catastrophique aux examens du baccalauréat. Une anomalie qui n'avait qu'une explication : les marchandages, les fraudes et le clientélisme étaient monnaie courante dans certains établissements.

Certes comme dans tout examen, les accidents sont à prévenir mais quand le phénomène prend de l'ampleur, il attire forcément l'attention. Une enquête s'avère nécessaire et le système du contrôle continu doit subir une véritable réforme afin de garantir l'égalité des chances entre nos élèves. C'est une situation inquiétante car elle ne reflète pas le niveau réel de notre enseignement. Les parents souffrent, comme l'a précisé le ministre lors de la séance des questions orales. De nos jours, seule une bonne moyenne donne la chance de s'inscrire dans les grandes écoles ou permet une sélection pour tel ou tel concours. Plusieurs parents optent pour des établissements privés afin de bénéficier de notes de contrôle continu pour s'assurer d'une bonne moyenne pour leurs enfants. Il est certain que beaucoup d'élèves excellent et méritent leur récompense mais il ne faut pas croire que tous nos enfants sont des génies. Par ailleurs, M. Louafa a démenti devant les conseillers l'existence d'un « quota préalable » pour les élèves du baccalauréat, expliquant que tout candidat ayant obtenu la moyenne requise décroche son diplôme, sans autre considération. Mais où aller avec un bac obtenu avec le strict minimum, à savoir 10 de moyenne ? C'est assurément vers l'enfer de la rue.